

Comme toutes les Églises, la paroisse réformée du Chablais ne dispose que de vos dons pour exister et pour continuer son action au service de l'annonce de l'Évangile.

Pour faire un don notre compte bancaire au **Crédit Mutuel** est à votre disposition

IBAN : FR76 8024 0900 0248 4500 202

BIC : CMCIFR2A

- Pour les particuliers qui payent des impôts: votre don vous permet une déduction de 66% sur le montant de votre impôt, dans la limite de 20% de votre revenu imposable (un reçu vous sera adressé en temps utile pour joindre à votre déclaration).
- Les entreprises peuvent également déduire de leur résultat une partie de leurs dons.
- L'Église Réformée peut recevoir les legs, ils sont exonérés de droits de succession.